



67, Rue de Besançon - B.P. n° 189  
25303 PONTARLIER Cédex



Date : 21 Novembre 2013

## FICHE TECHNIQUE PRODUITS PETROLIERS SPECIFIQUES

*Appellation commerciale :* **GAZOLE PLUS**

**Ce produit correspond aux spécifications de la norme française EN 590.**

- Un pouvoir détergent renforcé de dernière génération qui permet :
  - de favoriser la propreté des injecteurs par l'obtention d'une meilleure atomisation du carburant,
  - une combustion plus complète par l'optimisation du rapport air/carburant,
  - une diminution des émissions de particules et de la consommation du carburant,
- Une protection renforcée contre la corrosion qui améliore la durée de stockage du gazole et réduit les phénomènes de corrosion des réservoirs de stockage.
- Un pouvoir anti-mousse qui diminue significativement le volume de mousse du gazole lors du plein du réservoir permettant ainsi un remplissage complet plus propre et plus rapide.
- Un abaissement de la tension superficielle qui apporte un meilleur rendement moteur.

CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS	METHODES
Masse volumique à 15° C	Comprise entre 820 et 845 kg / m3	NF EN ISO 3675 NF EN ISO 12185
Indice de cétane mesuré	Minimum à 51,0	NF EN ISO 5165
Teneur en soufre	10,0 mg / kg maximum	NF EN ISO 20847 NF EN ISO 20846
Température limite de filtrabilité	Du 01/11 au 31/03 classe E : Maximum – 15° C et <b>jusqu'à -19°C Protection Grand Froid *1*2</b> Du 01/04 au 31/10 classe B : Maximum 0° C	NF EN 116

\*1\_ Le Gazole Plus Protection Grand Froid n'est pas disponible dans toutes les stations ou dans tous les dépôts pétroliers. Merci de vous renseigner auprès de la station ou de notre service commercial.

\*2\_ Valeurs moyennes pouvant varier selon la nature et la qualité des carburants.

Sous réserve d'un entretien régulier de d'une utilisation normale de votre véhicule.

Autres caractéristiques et spécifications identiques à celles du GAZOLE, récapitulées sur la fiche du Comité Professionnel du Pétrole numérotée CSR 4-0-03 du 01/01/11.

Sous réserve de modification.